

Emergence du SAGE de la Crau

Carnet de concertation n°1



Préambule

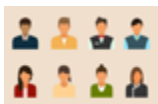
La démarche de concertation pour l'émergence du SAGE

Le 19 février 2021, une réunion rassemblant l'ensemble des acteurs du territoire de la Crau marquait le lancement de la démarche de concertation pour faire émerger un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur la Crau.

Cette démarche constitue la première étape du processus d'émergence du SAGE. Elle vise à instruire trois questions centrales pour dessiner les contours d'un futur SAGE sur la Crau :

- Quels sont les enjeux que les acteurs du territoire souhaitent voir traités dans le SAGE ? A quelles échelles se posent-ils ?
- Quelle est la communauté politique qui est concernée par ces enjeux et qui doit être représentée au sein de la future Commission Locale de l'Eau ?
- Quel est le périmètre géographique et administratif du futur SAGE qui en découle ?

Pour répondre à ces questions, la concertation, animée par le SYMCRAU, est organisée en 4 temps :



Comité de pilotage n°1
Réunion de lancement

19 février 2021



Comité de pilotage n°2
Atelier de travail

- Identifier ce qui est en jeu pour chacun

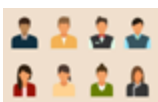
1 juin 2021



Comité de pilotage n°3
Atelier de travail

- Analyse de différents scénarios de périmètre envisageables pour le futur SAGE

Automne 2021



Comité de pilotage n°4
Réunion

- Présentation de différentes options (Enjeux/CLE/Périmètre)
- Positionnement de chacun

Automne 2021



Mme Céline Tramontin, présidente du SYMCRAU, accueille les participants et rappelle le contexte ayant conduit à lancer une réflexion sur un SAGE pour la Crau

«Il est important de sécuriser le transfert d'eau dans la perspective du changement climatique, qui devient déjà une réalité. Pour cela, il faut moderniser et réhabiliter le maillage des canaux. Il est également important de maintenir les zones de sauvegarde et de s'attacher à alimenter correctement les zones humides.»

«On ne fait pas un SAGE pour faire un SAGE mais parce que cet outil a une portée stratégique et réglementaire, ainsi qu'une portée politique car les décisions sont prises collégialement au sein de la Commission Locale de l'Eau.»

«Nous sommes actuellement dans un virage politique en matière de politique de l'eau au niveau national. Et c'est justement le moment pour la Crau de se doter d'un SAGE, décision validée par l'ensemble des acteurs du territoire. Au dernier comité de bassin, le directeur de l'agence de l'eau, Laurent Roy, a bien stipulé que les financements de l'agence seraient reconduits pour les territoires organisés en SAGE.»

«Le travail d'émergence du SAGE pour la Crau est mené en concertation avec l'ensemble des territoires de la Crau, ce qui est la marque de fabrique du SymCrau.»

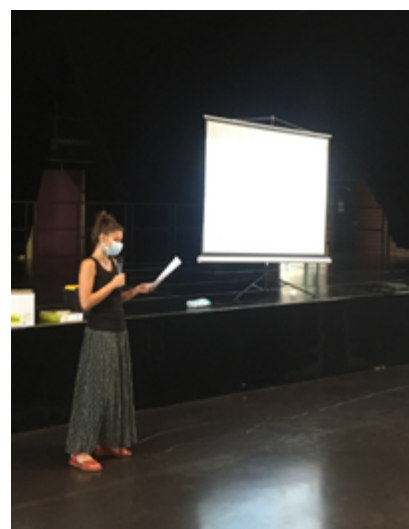
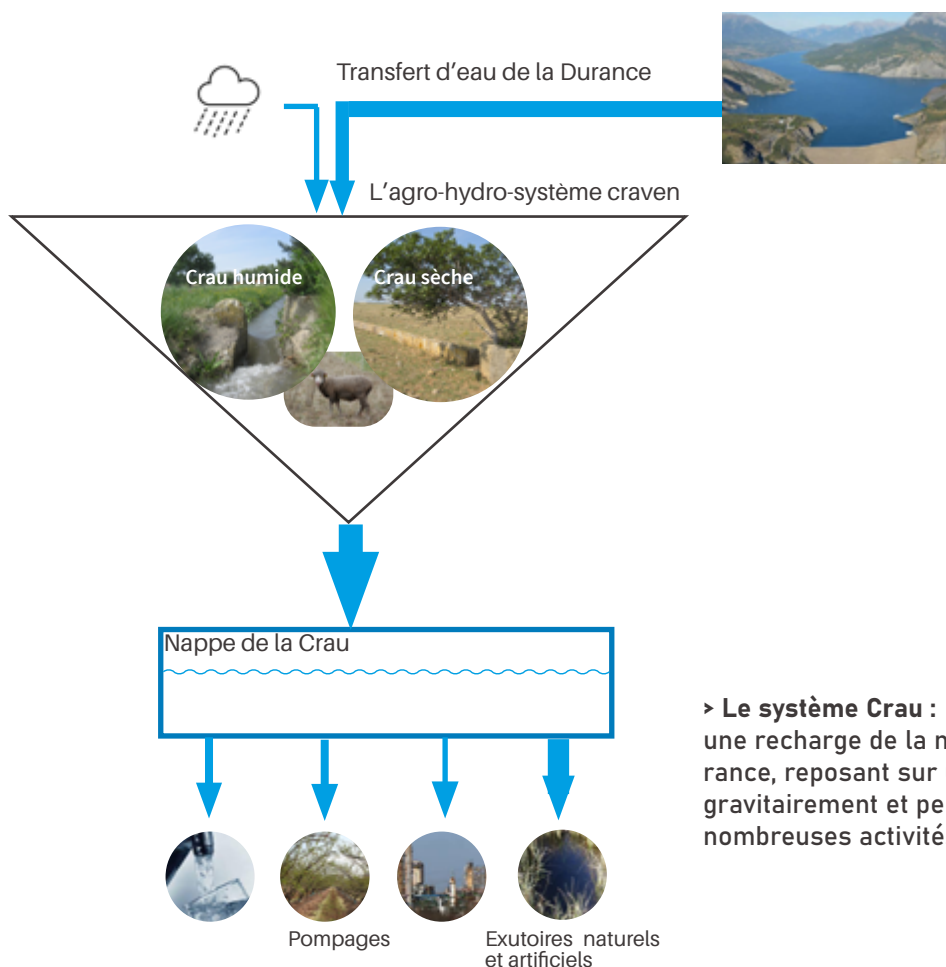
Le lancement de la matinée a été l'occasion, pour Pauline Della Rossa, chargée de mission, de mettre en place un SAGE Crau.

Pourquoi un SAGE maintenant ?

Un SAGE pour la Crau : une idée ancienne...

Le système original de recharge de la nappe de la Crau — alimentée par l'eau d'irrigation gravitaire acheminée, depuis la Durance, par un réseau très ancien de canaux — est confronté depuis plus de 20 ans à des difficultés structurelles pour se maintenir. L'importance stratégique de la nappe de la Crau pour assurer l'alimentation en eau potable de 270 000 habitants, ainsi que celle des activités économiques (agriculture et industrie) et des milieux humides de la plaine de la Crau, est pourtant aujourd'hui reconnue par les différents gestionnaires du territoire.

Déjà en 1996, une étude commanditée par l'Agence de l'Eau concluait à l'importance de conserver de grandes surfaces de prairies de foin de Crau irriguées de manière gravitaire pour assurer la recharge de la nappe avec une eau de qualité. La nécessité de réinventer un modèle économique permettant une meilleure répartition de la charge d'entretien et de rénovation des canaux d'irrigation était également fortement mise en avant. Une des modalités alors proposée était de créer un outil de solidarité financière adossé à un SAGE



Pauline Della Rossa, chargée de mission SAGE au SYMCRAU, présente les principaux enjeux à l'origine de la réflexion sur la mise en place d'un SAGE Crau

> **Le système Crau :**
une recharge de la nappe artificielle par l'eau de la Durance, reposant sur un système de culture extensif irrigué gravitairement et permettant le prélèvement d'eau pour de nombreuses activités humaines

... toujours d'actualité

Aujourd'hui, les menaces sur le « système Crau », identifiées dans l'étude de 1996, se sont renforcées.

D'une part, les difficultés qui pèsent sur le système Crau restent prégnantes – marché du foin de Crau en crise, faible capacité financière des ASP pour faire face aux besoins d'entretien et de restauration des canaux, pression foncière urbaine sur les surfaces de prairies, ...etc.

D'autre part, la Crau est concernée par le changement climatique à deux niveaux : la perte de recharge par baisse de l'infiltration des eaux de pluie sur la Plaine de Crau et une diminution conjoncturelle et/ou structurelle de la disponibilité de l'eau transférée depuis la Durance

Les travaux prospectifs récents sur la résilience de la nappe au changement climatique et aux évolutions territoriales (étude SINERGI), conduits par le SYMCRAU, mettent ainsi en évidence un déséquilibre quantitatif de la nappe de la Crau à l'horizon 2050, en l'absence d'une politique ambitieuse pour maintenir l'irrigation gravitaire sur des surfaces suffisantes. Les différents usages de la nappe et les milieux humides qui lui sont associés seraient alors fortement menacés.

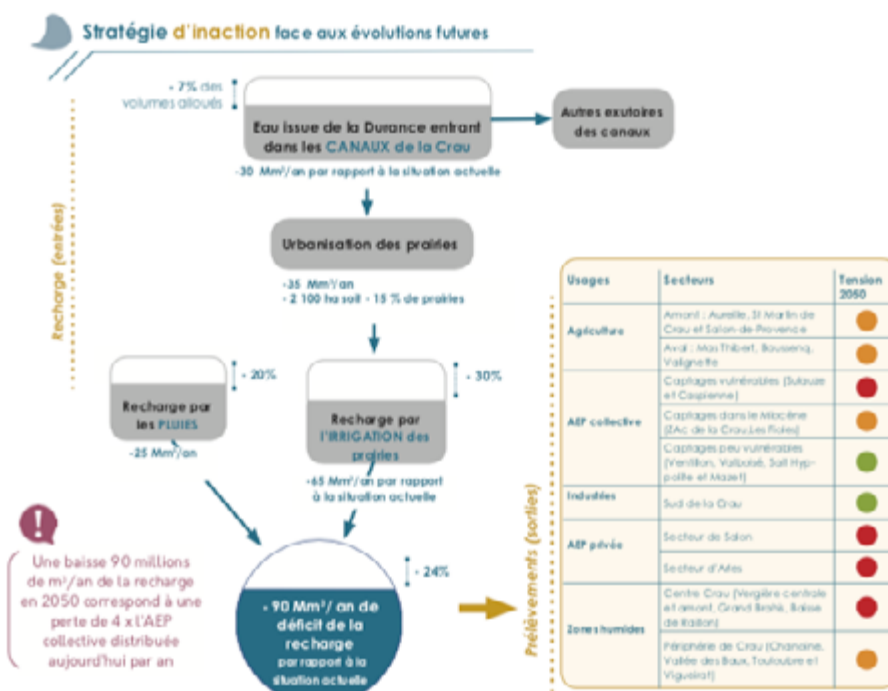


Schéma issu de l'étude SINERGI : la stratégie d'inaction n'est pas tenable à long terme

Le temps fort de la matinée a été consacré à prendre en compte une inquiétude exprimée. Elle sera accordée dans le futur SAGE sera t-elle à la hauteur de leurs rôles dans le fonctionnement commandité par le SYMCRAU, ont été présentés par Maître Philippe Marc et Charlotte A

Une future gouvernance qui a suscité craintes et interrogations

Si le diagnostic sur la fragilité actuelle du système craven est bien partagé par les différents participants, l'émergence d'un SAGE sur la Crau suscite cependant de fortes inquiétudes auprès des gestionnaires actuels des canaux, les ASP, et les irrigants. La gouvernance du SAGE organisée autour d'une Commission Locale de l'Eau (CLE), dont la composition est imposée dans les textes (25% de représentants d'usagers, 25% de représentants de l'Etat et 50% d'élus), ne leur donne pas en effet suffisamment de poids au regard du rôle essentiel qu'ils assurent pour le collectif dans la régulation hydrologique de la nappe de la Crau.

Gaetan Guichard, directeur des arrosants de la Crau.

« En Durance des efforts ont été faits, les usagers représentent 31% des voix, au dépend de l'Etat .»

Cette inquiétude est prise collectivement au sérieux et amène à clarifier deux points :

- Quelle est la gouvernance effective d'un SAGE ?
- Quelle organisation peut être proposée pour mieux reconnaître et soutenir formellement la contribution des gestionnaires de canaux au collectif ?

La gouvernance des SAGE : l'importance du couple Commission Locale de l'Eau /structure porteuse

La gouvernance concrète d'un SAGE s'articule dans les faits autour du couple CLE/structure porteuse. Cette dernière joue un rôle central au côté de la Commission Locale de l'Eau qui ne dispose pas de personnalité morale et ne peut ni être maître d'ouvrage ni prendre des décisions en matière d'engagement financier.

La place qu'occupe chacun des acteurs de la Commission Locale de l'Eau dans la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques sur un territoire de SAGE ne se limite donc pas à leurs poids dans les instances de la Commission Locale de l'Eau. Elle dépend également de l'organisation des instances décisionnelles au sein de la structure porteuse.

Véronique Desagher, animatrice du SAGE Durance.

« Il est nécessaire de porter une composition non dogmatique de la CLE, comme nous avons essayé de le faire sur la Durance, et soutenir les instances qui vivent en dehors de la CLE car elles alimentent la CLE et sont très importantes. »

Sur la Crau, le SYMCRAU, structure porteuse du futur SAGE, a déjà mis en place des organes de décision qui permettent une représentation importante des gestionnaires des canaux et de la profession agricole.

- le comité syndical du SYMCRAU et sa commission agriculture et irrigation, au sein desquels ces acteurs sont particulièrement bien représentés.
- le comité de nappe qui assure l'opérationnalité du contrat de nappe et rassemble l'ensemble des acteurs de la Crau.



Une assemblée attentive aux explications de Maître Philippe Marc

ée lors du premier comité de pilotage par les gestionnaires de canaux : la place qui leur est réservée dans le règlement de la nappe de la Crau ? Pour alimenter ce débat, les résultats de l'étude juridique, menée par Charlotte Alcazar, directrice du SYMCRAU.

Un modèle économique de la Nappe à réinventer à partir de la reconnaissance réglementaire du lien entre les canaux et la Nappe

La gouvernance actuelle du SYMCRAU ne permet pas cependant de traiter une des difficultés majeures qui menace la pérennité du système Crau : la faible capacité des ASP à financer l'entretien et la modernisation des ouvrages dont la vocation réglementaire est agricole. Pour pallier cette difficulté, le SYMCRAU a lancé une étude juridique prospective afin de proposer une organisation, juridiquement solide, permettant un financement plus équitable du transport de l'eau qui ne repose pas que sur la profession agricole, tout en conservant les atouts du système actuel qui a su faire ses preuves à travers l'histoire.

La proposition qui ressort de ce travail est prometteuse : en s'appuyant sur une reconnaissance juridique de la recharge artificielle de la nappe de la Crau, il est possible d'envisager une organisation institutionnelle et financière qui permette une participation pérenne de l'ensemble des bénéficiaires de l'eau de la nappe.

Charlotte Alcazar, directrice du SymCrau.

« Cette institutionnalisation de la nappe cherche à répondre à plusieurs problématiques, à savoir la réduction de la disponibilité en eau dans les prochaines décennies, et la péréquation financière déséquilibrée ».

Concrètement, le schéma de gouvernance proposé par Maître Marc est le suivant :

- Un règlement d'eau, encadrant les usages de la nappe en respectant les objectifs de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, est élaboré pour organiser le remplissage et la vidange de la Nappe de la Crau. Le SAGE donne un cadre de gouvernance collégiale pour asseoir ce règlement.
- Le SYMCRAU auquel serait reconnu le statut d'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) assure une fonction de gestionnaire de la ressource en eau. Il est à ce titre garant de la mise en œuvre du règlement d'eau.
- Le SYMCRAU-EPTB s'appuie sur le nouveau dispositif issu l'article 116 de la loi engagement et proximité (2019) pour mobiliser de nouveaux financements, adossés à la facture d'eau. Des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuels sont alors négociées, dans le cadre de l'EPTB, entre les préleveurs dans la nappe (services d'eau potable, usagers agricoles et usagers industriels) et les ASP sur la base d'objectifs de desserte (entretien, régulation, modernisation, ...) établis d'après un programme global de travaux à l'échelle de la Crau. Ce système permet de mutualiser les financements au niveau du SYMCRAU—EPTB et de les orienter en fonction des priorités définies dans le programme de travaux, sans remettre en question les droits d'eau agricoles des ASP.



Michel Peronnet, adjoint Grans.

« Les collectivités peuvent aider, elles savent très bien aller chercher des revenus sur la distribution de l'eau, elles ont plus de mal à subventionner. Ce qui coûte cher, c'est le traitement de l'eau, le modèle proposé est donc plus avantageux pour les collectivités. »

Alexandre Couturier, président UBC

« Aujourd'hui, les subventions se réduisent, la taxe de l'agence de l'eau réduit leur capacité d'autofinancement, et c'est pour cela qu'il faut faire évoluer le modèle économique. »

In fine, les représentants des gestionnaires de canaux sont présents dans plusieurs instances :

- les instances déjà existantes au sein du SYMCRAU — le comité syndical, son bureau et sa commission agricole ainsi que le comité de nappe
- les instances qui seront créées avec l'arrivée du SAGE : la commission locale de l'eau et ses commissions thématiques mais également le conseil d'administration de l'EPTB, dont la fonction est d'organiser les flux de financement. Celui-ci est composé uniquement des parties prenantes liées au financement des canaux : les usagers de la nappe d'une part et les gestionnaires de canaux et irrigants d'autre part.

La restitution des entretiens menés par AScA, les échanges qu'ils ont suscités et surtout enjeux, attachés à la Crau, de chacun des participants ainsi que leurs attentes quant au f

Des attentes à la fois diversifiées et convergentes

Au delà des inquiétudes quant à la gouvernance du SAGE, exprimées par les gestionnaires de canaux et les irrigants, les entretiens préalables au deuxième comité de pilotage ont permis d'identifier une pluralité d'enjeux et de plus values attendues pour le SAGE, à l'échelle du territoire de la Crau. Ces entretiens ont été menés auprès d'un panel d'acteurs non exhaustif mais diversifié.

Une spécificité cravenne identifiée par tous

En premier lieu, les entretiens soulignent une conscience partagée d'une spécificité cravenne en matière de gestion de l'eau et l'importance de pérenniser la recharge de la nappe.

Mais des préoccupations différentes

Cependant cet objectif commun ne s'accompagne pas particulièrement d'un climat consensuel ou apaisé. Il renvoie en effet à deux pôles de préoccupations sur lesquels les personnes rencontrées se positionnent plus ou moins fortement.

- Un premier pôle autour des usages quantitatifs de la nappe insiste sur l'importance de l'entretien et de la régulation des canaux, du maintien de l'irrigation gravitaire et de la recharge de la nappe, et sur la nécessité de trouver des alternatives si l'on ne parvenait pas à pérenniser cette recharge. Ces enjeux sont jugés essentiels au regard de l'importance stratégique de la nappe pour l'AEP.

- Un second pôle autour des milieux naturels (zones humides et coussouls essentiellement) insiste aussi sur l'importance des canaux et de l'irrigation gravitaire, mais en pointant davantage « les réseaux d'assainissement » qui alimentent les milieux humides. Les prairies irriguées, en tant que surface d'infiltration mais également milieux humides, et l'élevage ovin qui fait le lien entre les coussouls et le foin de Crau sont également au cœur des enjeux exprimés ici.

Ces deux pôles de préoccupations se retrouvent pour considérer l'urbanisation en Crau comme un enjeu important, avec cependant des nuances notables. L'urbanisation est jugée problématique soit parce qu'elle menace les surfaces irriguées dont dépend la recharge de la nappe (elle n'est alors gênante que lorsqu'elle menace ces surfaces), soit plus largement car elle constitue une source d'artificialisation du territoire, de pression polluante et de pression démographique consommatrice de la ressource et des milieux (elle est alors un phénomène de fond qui perturbe le territoire de la Crau dans son ensemble, et qu'il convient de réguler davantage).

Les discussions, organisées autour d'objets apportés par chacun, ont permis de révéler une expression sensible du lien au territoire qui n'était pas apparue dans les entretiens

Une dimension patrimoniale qui fédère : l'attachement aux milieux naturels dans leurs dimensions culturelles et patrimoniales

Les trois groupes de travail ont en effet tous exprimé des préoccupations qui vont au-delà de la pérennisation des structures hydrauliques en soulignant la richesse écologique et paysagère de la plaine et son importance pour le cadre de vie et le bien être des habitants.

Pour autant, les participants s'accordent également pour reconnaître l'absence d'identité de la Crau dont les spécificités sont peu ou mal connues y compris des habitants eux mêmes.



Les participants ont amené différents objets exprimant une forme d'attachement au territoire de la Crau : manivelle de mangle - rappelant l'origine durancienne, symbolisant l'attachement au patrimoine de la Crau, et l'importance des coussouls p

Les travaux des groupes organisés l'après midi ont permis de mettre à plat les différents enjeux du futur SAGE.



Groupe 2. « La Camargue apparaît comme une destination claire dans l'esprit des gens. Les Alpilles également, mais pas la Crau. »

Groupe 2. « La Crau est très verte en été et sèche en hiver ... ce qui est spécifique de la Crau »



Groupe 1. « Les tours d'eau, c'est un mode de fonctionnement ancien qui se perd ce qui peut avoir des impacts sur l'eau qui arrive au niveau des exutoires »

- Des échanges organisés par petits groupes pour mettre en commun les regards que chacun porte sur la Crau et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Les consignes : apporter un ou deux objets de votre choix illustrant pour vous :
 - Comment est-ce que je vis, je vois ou je suis attaché à la Crau et à son fonctionnement hydrologique si particulier et/ou
 - Ce qu'apporte selon moi ce système hydrologique au territoire .

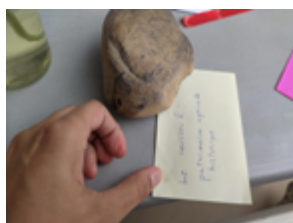


Groupe 3. « Selon les fenêtres à partir de laquelle on observe la Crau, on a un regard différent. On peut percevoir une Crau ancienne mais dépassée, alors que cette même Crau est finalement toujours en vie. Ici il manque une appropriation du lieu, qu'est-ce qu'on considère comme vivant dans la Crau »

Groupe 3. « C'est un paysage...et au-delà un cadre de vie, il faut en faire prendre conscience avec un travail à faire auprès des écoles »

Les termes employés pour exprimer l'attachement patrimonial et culturel

- « une biodiversité incroyable dans les coussouls »
- « des habitats naturels d'exception »
- « un milieu riche, contrasté et unique »
- « un paysage avec une identité culturelle qu'il faut préserver »,
- « un paysage patrimonial »
- « un écosystème pour le bien être des habitants »,
- « le foin, une plus value en termes de cadre de vie »



tertière, carte des zones humides, article promouvant le terroir agricole, photo d'un lauron, sonde piézométrique, différents pour filtrer l'eau - foin de Crau et canaux d'irrigation gravitaire, etc.

Une diversité des rôles attendus pour le SAGE (révélée par les entretiens) ...

Les différentes mises en perspective du système Crau, exprimées dans les entretiens préalables, renvoient à des plus-values attendues du SAGE contrastées :

- Le SAGE est avant tout le lieu où doit s'organiser la négociation technico-financière nécessaire pour pérenniser l'infrastructure de recharge de la nappe. De manière complémentaire, il est également un outil juridique susceptible de réguler l'occupation du sol afin de préserver la culture du foin de Crau, attachée à l'irrigation gravitaire et qui constitue un système extensif peu polluant pour la ressource.
- Le SAGE doit avoir comme enjeu central la lutte contre l'artificialisation du territoire de la Crau. Dans cette perspective, la pérennisation des canaux et de l'irrigation gravitaire qu'ils alimentent, tout en étant jugée incontournable, est fortement porteuse d'un risque : celui de stimuler la demande de développement. Le SAGE doit donc garantir le caractère raisonnable du développement rendu possible par l'eau de la Durance.
- Le SAGE doit considérer que l'enjeu central est le maintien de l'ensemble des milieux naturels ou semi-naturels qui font la spécificité de la Crau (zones humides dont les prairies irriguées, coussouls, écosystèmes associés aux canaux d'irrigation, ...). La préservation de ces milieux garantit à la fois la richesse écologique et paysagère du territoire, mais aussi la qualité de la nappe. Dans ce cas, les canaux sont considérés comme une source artificielle d'une mosaïque d'agroécosystèmes à préserver. Le SAGE est ici le lieu de constitution d'une coalition entre les acteurs attachés à la préservation des milieux naturels et les filières agricoles extensives, elles-mêmes minoritaires dans leurs propres instances professionnelles.
- Le SAGE doit avant tout permettre la construction d'une culture commune autour de l'eau et des milieux, qui soit partagée par une population plus large que les seuls acteurs initiés. C'est une condition jugée indispensable pour que le territoire ait la capacité de mieux anticiper les évolutions futures et notamment celles liées au changement climatique.



La restitution des travaux de groupes a fait émerger différentes manières de raconter la Crau et ses enjeux

Michel Peronnet, élu de Grans.

« Puisqu'il y a consensus sur la nécessité de pérenniser le système actuel qui fonctionne, il faut maintenant reprendre risque par risque pour trouver les solutions adéquates, commune par commune »

Roland Roux, CPIE.

« Dans beaucoup d'organismes, dont les SAGE, il y a une volonté de participation et de co-construction avec l'ensemble des acteurs, mais malgré ces tentatives, on est toujours dans un entre soi, et certains enjeux restent mal perçus. Car quand on parle d'acteurs du territoire, on laisse sur le côté 90% des personnes, les habitants et citoyens, qu'il faut atteindre à travers l'axe de la culture et de l'éducation sur l'eau »

Didier Tronc, comité du foin de Crau.

« Je suis d'accord sur le constat que les ASA manquent de moyens financiers, mais je souhaite rappeler que le système craven repose principalement sur le maintien des prairies de foin et la santé économique de cette filière ... Il est donc impératif de mettre au centre du futur SAGE l'avenir économique des prairies de foin de Crau, les agriculteurs ne pouvant pas financer à eux seuls l'entretien des canaux. »

Le groupe a fait émerger des «grands récits» permettant de lier les enjeux entre eux.

...mais une plus value fédératrice, identifiée collectivement (lors de l'atelier) : un SAGE mettant en avant une culture, une histoire, une identité communes

Les groupes de travail ont insisté plus particulièrement sur cette dernière plus value qui avait été peu évoquée dans les entretiens et qui est apparue, dans les échanges, clairement partagée par tous : il est attendu du SAGE qu'il permette d'**explicitier et de rendre visible ce qui « fait lien » dans la Crau pour fonder une culture commune et définir la manière de présenter la Crau aux yeux des autres.**

Ils ont en effet tous choisi, sans se concerter, de proposer des « grands récits » racontant ce qu'est la Crau, en liant les enjeux entre eux. Cette volonté collective ne s'est pas pour autant traduite par un récit commun. C'est bien trois récits différents qui ont été produits selon deux approches :

En suivant le fil du temps. Deux récits ont adopté une logique chronologique, remontant jusqu'au 16^e siècle voire jusqu'au temps géologique. Le territoire de la Crau, son fonctionnement hydrologique et ses milieux naturels s'inscrivent dans une histoire faite d'innovations successives : des canaux du 16^e siècle à la labellisation du foin de Crau. Ces récits interrogent la Crau d'aujourd'hui de deux manières :

- Comment relancer l'innovation sur un territoire qui «vit trop sur ses acquis», dans un « sentiment d'abondance de l'eau » qui ne favorise pas la prise de conscience des enjeux d'équilibre quantitatif et de l'importance des infrastructures de transport d'eau.

- Quelle image de la Crau souhaite-t-on porter au travers du SAGE ? Ce territoire n'est pas une relique de l'histoire, il est vivant, mais son identité n'est pas réellement définie, et encore moins reconnue.

En suivant le fil de l'eau. Le troisième récit a suivi une logique hydrologique, repartant du fonctionnement de l'hydrosystème avec comme point de départ l'apport artificiel d'eau. En suivant le cheminement de l'eau, les différentes composantes du système Crau sont mises en avant : du transport et de la distribution d'eau, organisée en tours d'eau, aux cultures de foin de Crau associées aux prairies sèches, en passant par les exutoires naturels de la nappe et les exutoires des canaux et leurs écosystèmes associés, jusqu'à l'alimentation en eau potable permise par la recharge artificielle de la nappe mais qui pourrait également concerner des territoires hors Crau.

Ce faisant, les participants ont pointé différents questionnements renvoyant au périmètre à prendre en compte pour le SAGE : jusqu'où faut-il aller dans le cheminement de l'eau ? doit-on aller jusqu'au bout du système, où s'arrêter à l'enjeu de la recharge de la nappe ?

« La misère de nos ancêtres a fait notre richesse et la richesse en eau pourrait être notre misère »

« On a oublié que le climat méditerranéen est normalement synonyme de sécheresse et de manque d'eau »

« On peut percevoir une Crau ancienne mais dépassée, alors que cette même Crau est finalement toujours en vie »

« Il y aurait un projet de prélever de l'eau en Crau pour alimenter les Saintes Maries de la mer, alors qu'est-ce qu'on fait de cette information dans un SAGE pour la Crau et plus globalement des futurs projets d'utilisation de l'eau de la Crau ? Car ça questionne directement le périmètre »

Enseignement de la journée : un débat sous jacent sur ce que serait un « bon » SAGE

Au total, les échanges de la journée ont permis d'avancer dans le débat sur ce qu'apporterait un SAGE pour la Crau. Les entretiens avaient en effet dessiné deux voies :

- **Un SAGE « technico-financier »** garantissant la pérennité d'une infrastructure hydraulique
- **Un SAGE plus « politique »** cherchant également à orienter les modes d'occupation des sols, à modérer l'intensité du développement, à instituer des coalitions d'acteurs.

En insistant sur la dimension culturelle et la construction d'une identité commune, **les travaux de groupe ont clairement renforcé l'importance de la dimension politique du SAGE.** Les mises en récits proposées par les groupes pour restituer leurs échanges ont mis en évidence un besoin de travailler sur ce qui fait lien sur le territoire de la Crau afin de mieux anticiper et prendre en charge collectivement les enjeux spécifiques du territoire craven.

Vers le COPIL n°3

Le 3ème comité de pilotage sur le futur SAGE pour la Crau se tiendra **le 30 septembre 2021, de 9h30 à 16h30.**

Il sera organisé sous la forme d'un atelier de travail. Les participants seront invités à analyser différentes propositions pour le futur SAGE Crau en termes d'enjeux et de périmètre associé, conçues sur la base des enseignements du comité de pilotage n°2.

Les participants à l'atelier

de concertation du 1^{er} juin 2021

Charlotte ALCAZAR (SYMCRAU)
Stéphane ARANDA (EPAD)
Catherine BALGUERIE-RAULET (Arles)
Pierre BOURGUET (UNICEM)
Alexandre COUTURIER (UBC)
Véronique DESAGHER (SMAVD)
Laurent FILIPOZZI (PNR Alpilles)
Jean-Pierre FRICKER (Mouriès)
Aurélien GABON (PETR SCOT)
Aurélien GEAY (Canal Vallée des Baux),
Gaëtan GUICHARD (UBC et ASCO des arrosants de la Crau)
Daniel HIGLI (Miramas)
Grégoire MASSEZ (Amis des marais du Vigueirat),
Philippe MAURIZOT (Conseil Régional)
Bénédicte MEIFFRE (CEN PACA)
Lauriane MOREL (CA Bouches-du-Rhône, OUGC)
Stéphane MORALES (SICAS)
Denis NOGUIER (EDF)
Anne-Claire ORIOL (Saint-Martin-de-Crau)
Michel PERONNET (Grans)
Gaëtan PLOTEAU (PNR Camargue)
Pierre RAVIOL (Arles, SYMADREM)
Pauline ROCARPIN (Natura 2000)
Roland ROUX (CPIE Pays d'Arles)
Yann SERVEAU (DDTM 13)
Céline TRAMONTIN (SYMCRAU, Istres)
Didier TRONC (Comité de foin de Crau, Istres)
Alice VACHE (FDSH)
Cécile ZYS (AERMC)

Les animateurs

Charlotte ALCAZAR et Pauline DELLA ROSSA (SYMCRAU)
Martin BOURNAZEAU et Philippe MARC (cabinet Philippe Marc)
Gaëlle CHEVILLOTTE et Jean-Baptiste NARCY (ASCA)



Appui à la maîtrise d'ouvrage :



pour le compte du :

